

**Projet de procès-verbal de l'assemblée générale statutaire (exercice 2023)
et extraordinaire de l'ACC**

6 juin 2024 à 10h00

Centre culturel de Charleroi

Total : 89 membres présents ou représentés

MEMBRE ACC	Délégué-e 1 2024	Délégué-e 2 2024	Procuration à
CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES	Nathalie Caccialupi	Dominique Grenier - procuration libre	Hastière
CENTRE CULTUREL D'AMAY (Cultur'Ama)	Eddy Gijssens - procuration libre	Daniel Boccar	Namur
CENTRE CULTUREL D'ANDENNE	Boucharouf Omar		
CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT (Escale du Nord)	Vincent Bouzin - procuration libre	Isabelle Emmery - procuration libre	Braine-L'Alleud
CENTRE CULTUREL D'ANDERLUES (La Bourlette)	Christine Pilette	Virginie Gonzalez	
CENTRE CULTUREL D'ANGLEUR (Ourthe et Meuse)	Pascale Pierard - procuration libre	Tony Crisafi - procuration libre	Jodoigne
CENTRE CULTUREL D'ANS	Catherine Mossay	SAIVE Philippe	
CENTRE CULTUREL D'ANTOING	Laurence Muller - Procuration nominative		Péruwelz
CENTRE CULTUREL D'ANVAING (Pays des Collines)	Deborgies Elodie		
CENTRE CULTUREL D'ARLON (CC du Sud-Luxembourg)	Luc Delhaye		
ASSOCIATION DES PROGRAMMATEURS PROFESSIONNELS (ASSPROPRO)	Nadine Renquet - Présente		
ASTRAC, Réseau des Professionnels en Centres culturels asbl (ASTRAC)	Liesbeth Vandersteene - Présente	Julia Bailly	
Maison culturelle d'Ath	Magali Dereppe - Présente	Alice Lefrant	
CENTRE CULTUREL D'AUBANGE (Athus)	BAILLIEUX Arnold	LACROIX Patrice-François - procuration libre	Enghien
CENTRE CULTUREL DE BASTOGNE	Mathé Virginie - Présente		
CENTRE CULTUREL DE BEAURAING	Thomas Lambotte	Marie-Paule Fassotte	
CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN (Nethen)	Emmanuel Paÿe - procuration libre	Benjamin Goes	non remise
CENTRE CULTUREL DE BERCHEM (Archipel 19)	Lucie Fournier - Présente	Christian Boucq	
CENTRE CULTUREL DE BERTRIX	Stéphane Guében - Présent	Etienne Laime	
CENTRE CULTUREL DE BIEVRE	Marie Hardy - procuration libre	Schingtienne Jean-Claude	Florenville
CENTRE CULTUREL DE BOUSSU	Lolita Demoustiez	Sandro Puccinotti	
CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD	Nicolas Gallet - Présent	Inès Jauniaux	
CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE	Joris Oster		

ACC asbl Rue de la Charité, 22, 1210 Bruxelles

www.centres-culturels.be N° d'entreprise : 418.746.921

ASBL/BCE 0418.746.921/ RPM Trib. Bruxelles/ Belfius BE 90 0682 0781 3332

CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE	LAHAYE Sophie - Présente		
CENTRE CULTUREL DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	Lisa Di Sante	Tristan Denaeyer - procuration libre	Sambreville
CENTRE CULTUREL DE CHARLEROI (<i>L'Eden</i>)	Fabrice Laurent	Silvano D'Angelo	
CENTRE CULTUREL DE CHENEE	Christophe Loyen - Présent	Fabienne Rensonnet	
CHIEVRES-BRUGELETTE (<i>L'Envol</i>)	Delcoigne Hélène - procuration libre	Winance Alice	Waremmes
CENTRE CULTUREL DE CHIMAY (<i>Sud Haina</i>)	Julien Pirlot	Océane Derzelle - procuration libre	Beloil
CENTRE CULTUREL DE CINEY	Valérie Bodart		
CENTRE CULTUREL DE COLFONTAINE	Laurence Van Oost - procuration libre	Francis Collette	Huy
CENTRE CULTUREL DE COMINES-WARNETON (<i>Cc M.J.C.</i>)	Nadine Beerlandt - Présente	Charlotte Gruson	
COOPERATION CULTURELLE REGIONALE DE LIEGE	Constant Justine - Présente	Marie-Hélène Joiret	
CENTRE CULTUREL DE COURCELLES (<i>La Posterie</i>)	Marc Leclef	Clara Ventre	
CENTRE CULTUREL DE COURT-SAINT-ETIENNE (<i>CC Brabant wallon</i>)	Françoise Kolen - Présente		
CENTRE CULTUREL DE COUVIN	Georges Venturini - Présent		
CENTRE CULTUREL DE DINANT	Jessica Donati - Présente	Laurent Watrisse	
CENTRE CULTUREL DE DISON	Frédéric Muller		
CENTRE CULTUREL DE DOISCHE	DAVE Eric - Présent	MAZY Françoise - Présente	
CENTRE CULTUREL DE DURBUY	Nadine Lambert		
CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE (<i>asbl ECRIN</i>)	Benoît Raoult - procuration libre	Vercoutere Véronique	Chênee
CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN	Laurent Vanbergie - Présent	Michèle Gérin	
CENTRE CULTUREL D'ENGIS	Michael Willems - procuration libre	Sophie Verbrouck	Doische
CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK (<i>Le Senghor</i>)	Emmanuelle Poznanski		
CENTRE CULTUREL D'EVERE (<i>L'Entrela</i>)	Karin Fontaine - Présente	-	
CENTRE CULTUREL DE FARDIENNES	Patricia Giarger		
CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE	Grégory Kolbassin	Paul Normand	
CENTRE CULTUREL DE FLEURUS	Fabrice Hermans	Querby Roty	
CENTRE CULTUREL DE FLOREFFE	Bruno Wynands - Présent		
CENTRE CULTUREL DE FLORENNES	Laurent Habran	Hendrickx Luc	
CENTRE CULTUREL DE FLORENVILLE (<i>Beau Canton</i>)	Catherine Van den Ostende - Présente	Marc Alexandre	
CENTRE CULTUREL DE FOREST (LE BRASS)	Frédéric Fournes - procuration libre	Jesus Delpino	Hannut
CENTRE CULTUREL DE FOSSES-LA-VILLE	Bernard Michel - procuration libre	Jean-Michel Borgniet - Présent	
CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES	Patrick Robert - Présent		
CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN (<i>La Villa</i>)	Caroline Bondurand	Roch Van Coppenolle	
CENTRE CULTUREL DE GEMBLOUX	Eric Mat - procuration libre	Frédéric Clerbaux	Verviers
CENTRE CULTUREL DE GENAPPE	Emilie Lavaux - Présente		
CENTRE CULTUREL DE GERPINNES	Elise Dermience - Présente		
CENTRE CULTUREL DE HABAY	Pierre Fasbender - Présent	Edmée GARANT	
CENTRE CULTUREL DE HANNUT	Adrienne Quairiat - Présente		
CENTRE CULTUREL DE HASTIERE (<i>Cc Haute-Meuse</i>)	Sébastien Warisse - Présent		
CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE	De Reymaeker Baptiste - Présent	Dodet Monique	
Centre culturel de Herstal	André Namotte	France Remouchamps - procuration libre	Rochefort

ACC asbl Rue de la Charité, 22, 1210 Bruxelles

www.centres-culturels.be N° d'entreprise : 418.746.921

ASBL/BCE 0418.746.921/ RPM Trib. Bruxelles/ Belfius BE 90 0682 0781 3332

CENTRE CULTUREL DE HOTTON	Veronique Piscart - procuration libre	Destiné Christian	Evere
CENTRE CULTUREL DE HUY	Justine Dandoy	Michel Yerna - Présent	
CENTRE CULTUREL D'ITTRE	Nathalie Lourtie - procuration nominative	Doris Bertau	CCBW
CENTRE CULTUREL DE JETTE	Eglantine Bustarret - Présente		
CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE	Stephanie Croquet - Présente	Rigo Anneline	
CENTRE CULTUREL DE JUPILLE ET WANDRE	Murielle Frenay - procuration libre	Gabriel Gilson	Bastogne
LA CONCERTATION ASBL - ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE	Bettarini Lapo - procuration libre	Grandjean Édith	Bertrix
CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE (CENTRAL)	Vincent Thirion	Alberto Granados	
LA MAISON DU LIVRE	Mathieu Bietlot	Martin-Mésségué Zuline	
CENTRE CULTUREL DE LAEKEN (Bruxelles-Nord Maison de la Création)	Jacques-Yves Le Docte	Marie Dawance	
CENTRE CULTUREL LE ROEULX (Joseph Faucon)	Bechet Anne-Laure - Présente	Céline Lecocq	
CENTRE CULTUREL DE LESSINES (René Magritte)	Myriam Mariaulle - Présente	Oger Brassart	
CENTRE CULTUREL DE LEUZE	Katheline Toumpsin - procuration libre	Dominique Jadot	Le Roeulx
CENTRE CULTUREL DU LIBRAMONT	Orianne Olivier - procuration libre		Genappe
CENTRE CULTUREL DE LIEGE (Les Chiroux)	Jérôme Wyn - procuration libre	Martine Cardinal - procuration libre	Asspropro
CENTRE CULTUREL DE MANAGE (Le Scailmont)	Launois Sarah - procuration libre	Hubert Chapelain	Couvin
CENTRE CULTUREL DE MARCHÉ (Mc Famenne-Ardenne)	Hubert Fiasse - procuration libre	Frédéric Mazzocchetti	Viroinval
CENTRE CULTUREL DE MARCHIN (Oyou)	Christophe Danthinne - procuration libre	Michel JEAN	Braives-Burdinne
CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES (Thiérache)	Carine Potvin - procuration libre		CCRLiège
CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ (Le Sablon)	Philippe Hesmans	Thierry Bonnechère	
CENTRE CULTUREL DE MOUSCRON	Laurent Harduin	Florence Cartelet-Avon	
CENTRE CULTUREL DE NAMUR (Théâtre de Namur)	Nicolas Mormaque - Présent	Luc Dumont	
CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE	Jean-Pierre Clinckx	Justine Baudot	
CENTRE CULTUREL DE NIVELLES	Pierre-Yves Darquenne - Présent	Grégory Leclercq	
SPOTT -CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES-LLN	Etienne Struyf - Présent	Michaël Gaux	
CENTRE CULTUREL DE PERUWELZ	Julie Dechamps - Présente		
CENTRE CULTUREL DE PERWEZ	Marie Bauwens		
CENTRE CULTUREL DE PHILIPPEVILLE	Hélène Josse - procuration nominative	Warnon-Dechamps Martine	Walcourt
CENTRE CULTUREL DE PONT-A-CELLES (Pays de Geminiacum)	Laurence Vandermeren - Présente		
CENTRE CULTUREL DE QUAREGNON	Ophélie De Cicco - procuration libre	Jean-Pierre Roland	Gerpennes
CENTRE CULTUREL DE QUEVAUCAMP (Beloeil)	Meggie Lombart - Présente	Alicia Vandenebee	
CENTRE CULTUREL DE REBECQ	Maïté Saint-Guilain		
CENTRE CULTUREL DE REMICOURT	Christelle Evrard - procuration libre		Pont-à-Celles
CENTRE CULTUREL DE RIXENSART	Juan De Walque	Sonia Triki - Présente	
CENTRE CULTUREL DE ROCHEFORT	Carine Dechaux - Présente		
CENTRE CULTUREL DE TINTIGNY (Rossignol)	Bernard Mottet - procuration libre	WARZEL Dimitri	Berchem

ACC asbl Rue de la Charité, 22, 1210 Bruxelles

www.centres-culturels.be N° d'entreprise : 418.746.921

ASBL/BCE 0418.746.921/ RPM Trib. Bruxelles/ Belfius BE 90 0682 0781 3332

CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES SUR MEUSE	Brugmans Thomas - procuration libre	Jean-Denis fontaine	Sivry-Rance
CENTRE CULTUREL DE SAINT-GHISLAIN	Del Borrello Mauro		
CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES <i>(Jacques Franck)</i>	Sandrine Mathevon - procuration libre	Camille Toussaint	Comines-Warneton
CENTRE CULTUREL DE SAMBREVILLE <i>(Crac's)</i>	Plume François	Pezza Franck - Présent	
CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK	Najib El Akel	Rasson Catherine	
CENTRE CULTUREL DE SERAING	Christian Lassaux	Grosjean Philippe	
CENTRE CULTUREL DE SILLY	Freddy Limbourg		
CENTRE CULTUREL DE SIVRY-RANCE	Régis Cambron - Présent		
CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES	Pierre Duquesne	Véronique Bultiau	
CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE	Christophe Kauffman - procuration libre		Fosses-la-Ville
CENTRE CULTUREL DE SPA -JALHAY-STOUMONT	Alexandra Philippe	Ludivine Desonay	
FOYER CULTUREL HENRI SIMON - SPRIMONT	Sébastien Creppe - procuration libre		Nivelles
CENTRE CULTUREL DE STAVELOT-TROIS-PONTS	Françoise Servais - procuration libre	Soo Yang Geuzaine	Wanze
CENTRE CULTUREL DE THEUX	Catherine Scurole - Présente		
CENTRE CULTUREL HAUTE SAMBRE	Adrien Laduron		
CENTRE CULTUREL DE TOURNAI	Penay Emeline - Présente	Kins Anaëlle	
CENTRE CULTUREL DE TUBIZE	Pierre Anthoine	Dominique Schümmer	
CENTRE CULTUREL DE VERVIERS	Audrey Bonhomme - Présente	Jean-François Chefneux	
CENTRE CULTUREL DE VIROINVAL <i>(Action Sud)</i>	Pierre Gilles - Présent	Maurice Vandeweyer	
CENTRE CULTUREL DE WALCOURT	Sabine Lapôte - Présente		
CENTRE CULTUREL DE WANZE	Pierre Mativa - Présent	Jean-François Dabompré	
CENTRE CULTUREL DE WAREMME	Letizia Messina - Présente	Humblet Julien	
CENTRE CULTUREL DE WATERLOO <i>(Espace Bernier)</i>	Sophie Gosselin - procuration libre	Chrystel Ghin	Astrac
CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT <i>(La Vénerie)</i>	Virginie Cordier - Présente	Rémi Debout	
CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT	Patrick Alen		
CENTRE CULTUREL DE WOLUWE-ST-LAMBERT <i>(Wolubilis)</i>	Edith Grandjean - procuration libre	Céline Tainoff	Habay
WHALLL - Centre culturel de Woluwe Saint-Pierre	Sandrine Demolin - procuration libre	Clarisse Dumont	Ath
Invité-es			
Nom Prénom	Structure		
Célia Dehon	Fédération Wallonie-Bruxelles		
Fathila L-Mouhib	Fédération Wallonie-Bruxelles		
Total	53 participant-es (dont 2 invités)	51 délégués de membres présents (dont 50 membres votants)	39 procurations et 24 membres excusés

Après avoir attribué les procurations, le président ouvre la séance à 10h18.

Préambule – Déroulement de l'AG extraordinaire et ordinaire

Cette année, l'ACC a convoqué une assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à ses membres des propositions de modifications statutaires. Cette assemblée générale extraordinaire se tient en séance fermée, avant la séance ordinaire : elle n'est pas ouverte aux membres de l'ASTRAC. Les participant.e.s sont ensuite invité.e.s à assister à l'AG ordinaire de l'ACC ainsi qu'à celle de l'ASTRAC. Seul.es les représentant.es qui sont membres de la fédération concernée détiennent un droit de vote. Les deux AG's seront suivies d'une rencontre sectorielle. Avant de débiter l'AG, le président remercie l'équipe du Centre culturel de Charleroi d'accueillir les AG's et la rencontre sectorielle.

1. **Modification des statuts – Annexe 9 – Point de décision (ouverte aux seuls membres de l'ACC)**

Dans la convocation à l'AG, envoyée aux représentants des membres de l'AG, ces derniers ont été invités à consulter les propositions de modifications statutaires présentées dans l'annexe 9. Ces propositions de modifications résultent d'une volonté de toilettage et d'actualisation des statuts pour correspondre toujours davantage aux pratiques et réalités de l'ACC.

La législation impose un quorum de présence de 2/3 des membres pour pouvoir valablement délibérer sur les modifications statutaires. Après avoir constaté que le quorum était atteint (avec 89 membres présents ou représentés sur 126 membres au total), il est proposé de passer en revue les différentes propositions de modifications. Ensuite, les membres pourront statuer sur l'ensemble de ces propositions de modifications. De manière brève, ces propositions portent sur :

Article 7 – Cet article prévoit que le calcul du montant et les modalités de versement des cotisations des membres effectifs sont fixés chaque année par l'AG qui vote le budget, sur proposition du conseil d'administration (ci-après CA). Il prévoit, par ailleurs, le montant minimum et le montant maximum de cotisation qui peuvent être demandés aux membres. Il est proposé de porter le montant **minimum de cotisation à 300 €** (contre 150 € jusqu'à présent). Il est proposé de ne pas modifier le montant maximum et de le laisser à 3.000 €.

Article 13 – Il est proposé d'**augmenter le nombre maximum de membres** du CA et d'ainsi le porter à 14 membres (au lieu de 12 jusqu'à présent). Il est également proposé de supprimer la mention prévoyant au sein des statuts un nombre minimum d'administrateur.rices.

Concernant le renouvellement des administrateur.rices, les membres du CA sont élus pour une période de cinq ans. Actuellement, tous les mandats des membres du CA sont renouvelés à la même date. Pour l'avenir, il est proposé de conserver la durée du mandat des administrateur.rices à cinq ans, mais, qu'en cas de vacance d'un mandat au cours de cette période, l'administrateur.rice nouvellement élu.e entame un nouveau mandat de cinq ans qui ne soit plus limité à la durée du mandat pendante de son.sa prédécesseur.e. On précise par ailleurs que les membres sortant.es sont rééligibles.

Pour une question de bonne gouvernance, il est proposé de prévoir pour l'avenir que les membres du CA présent.es ne puissent être **porteurs que d'une seule procuration** et non de deux, comme c'est actuellement prévu dans les statuts.

Enfin, il est proposé de supprimer la référence à la présidence du conseil de l'action culturelle

Article 14 – Il est proposé d'harmoniser la manière dont sont renouvelés les mandats de la présidence, vice-présidence et personne en charge de la trésorerie selon le mode de renouvellement des mandats qui vient d'être décidé pour les membres du CA. Et, de ce fait, de préciser qu'ils sont élu.es pour une période de 5 ans, et que leur mandat est renouvelable. Il est, par ailleurs, proposé de **supprimer la limite maximale de deux mandats successifs** qui est prévue dans le ROI actuellement.

Article 17 – Cet article concerne le conseil de l'action culturelle (ci-après le CAC). Jusque-là, au titre des personnes pouvant être **membres du CAC**, il y avait notamment la présidence du conseil d'orientation des CC (ci-après CO). Dès lors que la fonction de présidence du CO n'est désormais plus prévue par le décret des CC, il est proposé d'en retirer la référence et de prévoir, à la place, que peuvent notamment être membres du CAC « un.e membre du CO du CC ».

Il est par ailleurs proposé que le **mode de renouvellement des membres du CAC** soit modifié en vue d'appliquer la même logique que celle proposée pour les membres du CA.

Enfin, il est proposé de **supprimer la référence à la présidence du CAC**.

Les membres n'ont pas de question.

Les membres de l'AG approuvent à l'unanimité les propositions de modifications statutaires, telles que reçues en annexe 9 de la convocation.

2. Approbation du projet de PV de l'AG du 1^{er} juin 2023 – Annexe 1 - Point de décision

Il nous a été signalé qu'il y avait une erreur concernant l'indication de l'identité de la personne qui était présente pour le Centre culturel de Bastogne. Cette erreur a été corrigée entre-temps.

Moyennant cette modification, le procès-verbal de l'AG du 1er juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Membres de l'AG, du CA et du CAC – Point de décision

Tant les mandats de l'ensemble des membres du CA que des membres du CAC prennent fin. L'AG doit donc élire les membres de ces deux instances.

L'ACC a émis un appel à candidatures dans la convocation de la présente AG pour rejoindre les instances de l'ACC, le CA et le CAC, afin de garantir la représentation la plus large possible.

a. Élections des membres du CA

Les mandats de l'ensemble des membres du CA prennent fin. Il s'agit donc de procéder à l'élection des administrateurs de l'ACC pour un nouveau mandat de 5 ans.

Suite aux modifications statutaires validées par l'AG ce jour, désormais 14 administrateurs peuvent être élus.

L'ACC a reçu 14 candidatures pour intégrer le CA. Les candidatures émanent de 10 administrateurs sortants et de 4 nouveaux candidats. Les candidats sont présentés en séance. L'élection se fait à bulletin secret. Seul.e.s les candidat.e.s obtenant la majorité absolue des voix seront élu.e.s.

Le président remercie chaleureusement les administratrices sortantes qui ne représentent pas leurs candidatures : Edith Grandjean et Nadine Berlaandt.

Après le dépouillement des votes, le résultat est le suivant :

	Candidat	Qualité	Résultat	Total Votes			% de oui sur les votes valables (hors abstention)
				oui	non	abst./nuls	
1	Lapo Bettarini	La Concertation (LAC)	élu	87	0	0	100%
2	Audrey Bonhomme	CC de Verviers	élu	86	0	1	100%
3	Jean-Michel Borgniet	CC de Fosse-la-Ville	élu	85	1	1	99%
4	Régis Cambron	CC de Sivry-Rance	élu	84	2	1	98%
5	Christophe Danthinne	CC de Marchin (Oyou)	élu	85	0	2	100%
6	Éric Dave	CC de Doische	élu	84	2	1	98%
7	Murielle Frenay	CC de Jupille-Wandre	élu	86	0	1	100%
8	Pierre Gilles	CC de Viroinval (Action Sud)	élu	80	4	3	95%
9	Françoise Kolen	CC du Brabant Wallon (CCBW)	élu	84	0	3	100%
10	François Mawet	CC de Durbuy	élu	84	0	3	100%
11	Patrick Robert	CC de Frameries	élu	87	0	0	100%

12	Georges Venturini	CC de Couvin	élu	85	0	2	100%
13	Sébastien Warisse	CC d'Hastière	élu	87	0	0	100%
14	Michel Yerna	CC de Huy	élu	84	1	2	99%

Les membres de l'AG prennent acte de la fin des mandats d'administratrices de Nadine Beerlandt et d'Edith Grandjean à la date du 6 juin 2024.

Les membres de l'AG élisent à plus de la majorité absolue des votes exprimés, selon les résultats ci-dessus, les administrateur.rices suivant.es :

- Lapo BETTARINI ;
- Audrey BONHOMME ;
- Jean-Michel BORGNIET ;
- Régis CAMBRON ;
- Christophe DANTHINNE ;
- Éric DAVE ;
- Murielle FRENAY ;
- Pierre GILLES ;
- Françoise KOLEN ;
- François MAWET ;
- Patrick ROBERT ;
- Georges VENTURINI ;
- Sébastien WARISSE ;
- Michel YERNA.

Leur mandat court pour une durée de 5 ans.

Les membres de l'AG donnent mandat aux membres de l'équipe de l'ACC d'effectuer les différentes formalités de publicités relatives à la modification des statuts et à la nomination et démission des administrateur.rices.

b. Élection membres CAC

Les mandats de l'ensemble des membres du CAC prennent également fin. Il s'agit donc de procéder à l'élection des membres du CAC de l'ACC pour un nouveau mandat de 5 ans.

Les membres de l'AG sont invité.es à élire les membres du CAC. L'élection se fait à bulletin secret. Seul.e.s les candidat.e.s obtenant la majorité absolue des voix seront élu.es.

Les candidats sont :

- Julia Bailly (ASTRAC)
- Justine Constant (Action Culturelle Régionale/Liège)
- Elise Dermience (CC de Gerpinnes)
- Edith Grandjean (CC Woluwe Saint Lambert / Wolubilis)
- Christophe Loyen (CC de Chênée)
- Nadine Renquet (ASSPROPRO)
- Joannie Thys (CC de Fosses-la-Ville)
- Jérôme Wyn (CC de Liège / Les Chiroux)

Les membres ont été élus selon les votes suivants :

	Candidat	Membre	Résultat	Total Votes		
				oui	non	abst./nuls
1	Julia Bailly	ASTRAC	élu	88	0	1
2	Justine Constant	CCR	élu	89	0	0
3	Elise Dermience	CC de Gerpinnes	élu	89	0	0
4	Edith Grandjean	CC de Woluwe-Saint-Lambert	élu	88	1	0
5	Christophe Loyen	CC de Chênée	élu	86	3	0
6	Nadine Renquet	ASSPROPRO	élu	88	0	1
7	Joannie Thys	CC de Fosses-La-Ville	élu	84	3	2
8	Jérôme Wyn	CC des Chiroux	élu	86	3	0

Les membres de l'AG prennent acte de la fin du mandat des membres du CAC suivants : Pierre Anthoine, Julie Deschamps, Laurent Habran, Françoise Kolen, Etienne Struyf, Marylène Toussaint, Liesbeth Vandersteene et Lapo Bettarini (en tant que délégué du CA au CAC). L'ACC les remercie chaleureusement pour leur implication.

Les membres de l'AG élisent à plus de la majorité absolue des votes, selon les résultats ci-dessus, les membres du CAC de l'ACC suivants :

- Julia Bailly ;
- Justine Constant ;
- Elise Dermience ;
- Edith Grandjean ;
- Christophe Loyen ;

- Nadine Renquet ;
- Joannie Thys ;
- Jérôme Wyn.

Leur mandat court pour une durée de 5 ans.

4. Activités 2023

a. Rapport d'activités 2023 (annexe 2) – Point de décision.

Les membres de l'AG pouvaient consulter le rapport d'activités (RA) 2023 via l'annexe disponible dans l'invitation à l'AG. Le RA se présente sous un format qui reste relativement concis avec des parties consacrées aux chiffres clés, à la représentation sectorielle et patronale, à l'accompagnement des CC, aux actions marquantes, ainsi qu'au réseau de l'ACC. Parallèlement aux missions de services, de conseil, de formation et d'information, les principaux chantiers en 2023 ont été consacrés à la rédaction du memorandum et à la préparation de la fusion avec l'ASTRAC.

Plus de 7 CA conjoints ont été menés au long de l'année, 488 consultations, 25 règlements de travail et statuts relus et 71 réunions en lien avec la fonction patronale. Nous avons également pointé le début de travail de lobbying politique (réalisation du memorandum, rencontres politiques, ...).

Quelques actions phares ont été soulignées :

- Les moyens supplémentaires obtenus pour le secteur :
 - Indexation de 2% pour les postes Maribel
 - Indexation de la subvention APE de 6,99 % + 4,84 % ponctuels
 - Pérennisation de la réduction de la mise sectorielle (environ 13.000 €/an/CC)
 - Augmentation de la subvention du décret emploi
 - Augmentation du BMA dans le cadre des remboursements F4S
- La promotion et visibilité du secteur :
 - Campagne dans le Soir (3 pleines pages (MAD publication culturelle du mercredi !) / campagnes numériques)
 - Plan Cult : 20 activités CC promues dans l'émission
 - Participation au GT comité de pilotage Coup de théâtre.
- Les informations au secteur : Infolettre + EssenCCiel, E-Clair

Le président remercie les membres de l'équipe pour le travail réalisé durant l'année 2023.

Une question au sujet de l'arrêt de la fusion est soulevée par des membres de l'AG. S'il n'y a pas de fusion : qu'en est-il des membres et de l'Administration ? Le contrat-programme a été validé en 2023,

quels sont les impacts de cette décision ? Sans fusion, quels sont les rôles des 2 fédérations ? Qui va les représenter ?

La directrice rappelle que le plan d'action 2024 est plus complet concernant l'arrêt du processus de fusion et permettra de présenter et d'approfondir certains points. Le président rappelle qu'un échange est prévu l'après-midi avec l'ASTRAC pour en parler. Certains membres annoncent qu'ils ne pourront pas rester l'après-midi et exigent une présentation du point en cours d'AG.

Le président précise que la pause annoncée en 2023 permettait de prendre du recul. Après échanges lors de différentes instances début 2024, les membres des conseils d'administration sont arrivés à la conclusion que la fusion n'était pas possible. L'argumentaire est présenté de manière synthétique par les présidents des 2 fédérations :

La décision de ne pas fusionner les deux fédérations (représentation patronale et représentation des travailleur.euses) a découlé de plusieurs aspects à savoir la rédaction des statuts en tenant compte des spécificités de représentation des deux structures, les modes de gouvernance en matière de gestion et de fonctionnement trop différentes. Par ailleurs, la perte d'une voix et donc de représentativité dans chacune des chambres de concertation nous a été confirmée en cas de fusion des deux fédérations.

Le président de l'ASTRAC rappelle que la non-fusion est un point très spécifique et les difficultés rencontrées dans le travail collectif préliminaire ont montré qu'une fusion serait moins constructive qu'un partenariat renforcé. Les présidents rappellent qu'un moment d'échange est prévu durant l'après-midi.

Un membre de l'AG trouve personnellement que la fusion était cruciale : elle a fait l'objet de nombreux débats et discussions et est négociée depuis plusieurs années. Il lui semble que la communication a été trop succincte auprès du secteur.

Un membre rappelle que la non-fusion n'est pas la fin du travail en commun, et aura permis de renforcer le rôle des deux fédérations au profit des Centres culturels. Enfin, un rendez-vous conjoint est prévu le 11 juin avec l'Administration pour ce qui concerne la non-fusion.

L'AG prend acte de la non-fusion.

Le rapport d'activités 2023 est approuvé par l'AG à l'unanimité des membres présents et représentés.

b. Bilan, comptes et rapport aux comptes 2023 (annexes 3, 4 et 5) – Point de décision.

Les membres de l'AG ont reçu par mail les documents comptables relatifs à l'année 2023, à savoir les comptes 2023, le bilan 2023 et le rapport aux comptes 2023.

Les précisions suivantes sont apportées :

- **Pour les recettes** :

- **Subvention emploi** : Le passage de 5 ETP à 5,5 ETP à N-2, n'avait pas été budgétisé. Ce poste représente une bonne nouvelle, car l'ACC perçoit à présent la subvention de l'emploi complémentaire relative au Décret emploi.
- **Maribel** : le subside a baissé, car un membre de l'équipe n'a pas été remplacé immédiatement.
- **Fond 4S** : c'est l'ACC qui a introduit toutes les demandes ACC/ASTRAC pour les accompagnements (une partie a ensuite été remboursée par l'ASTRAC).
- **Subvention ENCC** : la part 2023 du subside reçu pour FULCRUM a été intégrée.
- **Boni** : 17.713,50€

- **Pour les dépenses** :

- Culture+ est forcément plus faible, car cela ne concerne qu'une demi-année.
- Déplacement administrateurs : les budgets de déplacement sont plus bas.
- Pour les 16.000€ de rétribution de tiers, environ la moitié est prise en charge par le Fonds 4S + refacturation 2/3 ACC, 1/3 ASTRAC.
- Les chèques repas sont plus élevés, car ce montant couvre aussi la prime pouvoir d'achat.
- Donc boni de **5.713,5€** avant affectation du résultat, avec création d'une provision de 12.000€.

Les comptes 2023 sont clôturés avec un résultat d'exploitation de + 5.713,50 € sans reprise de fonds affectés. Il est proposé d'affecter le résultat en bénéfice reporté.

c. Rapport des vérificateur.ices aux comptes (Annexe 6)

Lors d'un examen approfondi des documents comptables relatifs à l'exercice comptable 2023, réalisé le 31 décembre 2023, le vérificateur aux comptes, Bernard Michel, et la vérificatrice aux comptes, Françoise Kolen, relèvent :

- que les comptes sont bien tenus et clairs ;
- que toutes les pièces ont été fournies.

Le président remercie le vérificateur et la vérificatrice aux comptes pour leur travail rigoureux et pour leur précieuse contribution.

Les membres de l'AG approuvent à l'unanimité les comptes 2023 ainsi que la proposition d'affectation du résultat.

d. Décharge aux administrateur.ices – Point de décision

La décharge aux administrateurs est approuvée à l'unanimité pour l'exercice 2023.

5. Activités 2024 – Point de décision

a. Plan d'action 2024 (Annexe 7)

Le plan d'action 2024 a également été transmis aux membres de l'AG. Ce qui occupe beaucoup cette année 2024, ce sont les élections : finaliser le mémorandum, le présenter aux députés, aux centres d'études et aux différents acteur.ices. Après les élections, il faudra continuer cette promotion auprès du nouveau gouvernement.

Une vidéo promouvant le secteur sera diffusée à partir de ce lundi afin de renforcer l'action des fédérations.

L'ACC poursuit en outre ses missions et détaille les quelques points suivants :

- Redéfinir les collaborations avec l'ASTRAC : rédaction d'une charte/convention de collaboration avec l'ASTRAC pour la fin de l'année. On se basera sur le contrat-programme initié en 2023, il ne s'agit pas de tout remettre en question suite à la non-fusion. Le travail mis en place va se poursuivre. Dans le CP il y avait déjà une convention de partenariat orientée vers la fusion, donc seule cette partie sera modifiée.
- Défense et de représentation : suivi des élections (rencontre des acteur.ices du nouveau gouvernement, défense du mémorandum).
- Formation et d'accompagnement : une personne sera engagée à partir de septembre pour travailler sur la coordination et la mise en place d'un plan de formations et d'accompagnement des directions et des nouveaux.elles administrateur.ices de CC. Un module de présentation du décret est prêt et à déjà être donné. On constate un besoin urgent d'accompagnement des nouvelles directions.

Mise en réseau : Selon une recommandation de l'Administration, les fédérations pourraient mener un réseau de coopération régionale.

Une question est posée sur le CP. Le président précise que ce sont deux CP qui ont été déposés, avec deux budgets distincts. Ainsi, deux contrats : une pour l'ASTRAC et une pour l'ACC, ont été rentrés deux fois, bien que le projet ait été présenté collectivement.

b. Budget 2024 (Annexes 3 et 8)

Le budget 2024 et sa note explicative ont été adressés aux membres de l'AG. Les précisions suivantes sont apportées en séance :

Pour les recettes :

- **Subvention emploi** : Les fédérations ont désormais accès à la subvention emploi du permanent. Au vu du fait que l'ACC vient tout juste d'en être informée, cette subvention n'a pas encore été intégrée au budget. Notre proposition est que l'équivalent du montant reçu serve à engager du personnel supplémentaire (pas de bénéfice avec cette nouvelle subvention).
- **Maribel social** : Nous avons défendu une augmentation de 16% acquise récemment.
- **Subvention ENCC** : Part du projet FULCRUM à financer en 2024.

Pour les dépenses :

- **Communication** : Poursuite du partenariat avec le Soir
- **Internationale** : Mise en place du projet FULCRUM.
- **Formation** : Suivi de la formation OPC à Grenoble
- **Rémunérations** : Le calcul a été réalisé sur base de l'équipe actuelle au complet et l'engagement d'une personne en charge de la formation en septembre, d'un juriste en CDD et d'une personne complémentaire dont le profil doit être défini.

Le budget prévisionnel prévoit un résultat en léger déficit de 4.288,97 euros, avant une reprise de fonds affectés. Et un budget à l'équilibre après reprise des fonds affectés à la formation.

Suite à la question d'un.e membre, il est précisé que les formations que l'ACC envisage de mettre en place seront effectives à partir de 2025. Elles n'apparaissent donc pas encore au budget 2024. Par ailleurs, les 20.000 € de recettes de formation Culture Plus en 2023 ne représentaient pas le bénéfice, mais les recettes brutes dont il faut déduire les dépenses et rétribution à Incidence. Le bénéfice du plan de formation en 2023 avoisinait 3.000 €.

Un.e membre s'interroge sur les thématiques des formations mises en place par l'ACC : l'idée serait notamment d'accompagner les nouvelles directions, car il y a une forte demande à ce niveau.

Les membres de l'AG approuvent le plan d'action 2024 à l'unanimité.

Les membres de l'AG approuvent le budget 2024 à l'unanimité.

c. Désignation des vérificateur.ices aux comptes 2024 – Point de décision

La directrice présente la candidature de Bernard Michel, directeur du Centre culturel de Fosses-la-Ville qui accepte de reconduire son mandat de vérificateur aux comptes pour l'exercice 2024. La directrice présente la candidature d'Eglantine Bustarret, directrice du Centre culturel de Jette, qui accepte d'être vérificatrice aux comptes pour l'exercice 2024.

L'assemblée les remercie vivement pour leur disponibilité.

L'AG désigne Bernard Michel et Eglantine Bustarret pour procéder à la vérification des comptes de l'ACC pour l'exercice 2024.

d. Cotisation 2024 – Point de décision

Tenant compte d'une inflation importante impactant les CC, il est proposé de ne pas augmenter le montant de leur cotisation et, dès lors, de conserver les mêmes modalités de calcul de la cotisation en 2024, à savoir :

- La part de l'ACC : 0,20 % du montant des subventions de fonctionnement et du décret emploi de la FWB perçues par les membres de l'année N-2,

- La part CESSoc : 17.65€ par ETP renseigné par le membre au 31 décembre de l'année N-2.

L'AG approuve les modalités de calcul de la cotisation des membres pour l'exercice 2024.

Le président remercie les participants et les invite à participer à l'AG de l'ASTRAC qui suivra. Le président clôture l'AG à 11h44.

Prise de notes par Anaëlle Guillermont-Canale